

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc sur la commune de Saint-Ovin (50)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TINOS ENERGIES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Romain NICOLAS, Gérant

RCS / SIRET

92490375200024

Forme juridique SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30°	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1000 kW

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc sur la commune de Saint-Ovin (50)

Le projet prend place au sein de parcelles agricoles rattachées à aucune exploitations et utilisées pour du paturage ovin. Le propriétaire ne procède pas à une fauche mécanique.

Le but du projet est de produire une électricité renouvelable sur une parcelle sans conflit d'usage et sans changer l'utilisation actuelle de la parcelle.

Les panneaux seront fixés sur des rangées de tables photovoltaïques espacées entre elles de 3 mètres, elles-mêmes enfoncées dans le sol à environ 80 cm de profondeur. Aucun accès supplémentaire imperméabilisable ne sera créé. La seule construction envisagée est un poste de livraison de 24 m<sup>2</sup>.

L'emprise clôturée est d'environ 1,75 ha. Le linéaire de clôture est d'environ 800 m. Tous les câbles seront enterrés et non visibles.

Le raccordement sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis sera réalisé en souterrain avec la présence de la ligne HTA à proximité immédiate du projet.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est de produire une énergie renouvelable. La production envisagée est d'environ 1050 MWh.

Cela correspond à l'équivalent de 30% des besoins de la commune.

L'électricité serait injectée sur le réseau électrique.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

La durée du chantier est estimée à environ 4 mois. Les travaux débuteront en automne afin de ne pas impacter les périodes de floraison et de reproduction des espèces présentes sur le site et ses alentours.

1ère étape : Préparation du site (hors période de sensibilité environnementale. Nous privilégions l'automne - l'hiver ). Le terrassement sera très faible.

2ème étape : mise en place du réseau électrique - ouverture des tranchées et dépose des câbles à environ 50 cm de profondeur. Le raccordement se fait en souterrain. Une ligne et un poste HTA sont situés à proximité du projet.

3ème étape : installation des tables et des modules photovoltaïques. Les pieux battus seront installés à l'aide de sonnettes de battages, technique peu impactante pour le terrain. Les panneaux seront vissés sur les structures avec un espacement de 2 cm pour permettre l'écoulement des eaux de pluies.

4ème étape : installation du poste de livraison, câblage et raccordement électrique.

Concernant le poste de livraison, une insertion paysagère est prévue afin qu'il s'intègre au mieux dans le paysage. La clôture sera équipée de passages petites faunes terrestre.

Les suspicions de zones humides seront balisés et évités.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La durée d'exploitation de la centrale est prévue pour 30 ans à partir de la mise en service.

La centrale photovoltaïque sera exploitée par un suivi à distance. Trois à quatre passages annuels seront nécessaires dans le cadre d'une maintenance préventive.

L'entretien de l'emprise clôturée sera réalisée de façon pastorale comme actuellement.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable (DP).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise clôturée.....	1,75 ha
Longueur de clôture.....	800 mètres
Puissance de la centrale.....	999 kWc
Surface projetée des panneaux.....	4500 m <sup>2</sup>
Espacement entre les tables.....	3 mètres
Surface créée.....	24m <sup>2</sup> PdL

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Les Morandières, 50300 SAINT-OVIN

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 01° 15' 08 " 690 Lat. 48° 40' 36 " 21N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

50300 SAINT-OVIN

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project details]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'étude située au sein d'aucune ZNIEFF. ZNIEFF les plus proches : - Znieff type 1 "LA SELUNE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS-FRAYERES" à 30m du projet - Znieff type 2 "BASSE-VALLEE DE LA SELUNE ET SES AFFLUENTS" à proximité du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection du biotope dans un rayon d'au moins 10 km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun réserves naturelles régionales ou nationales à au moins 10km du projet. Pas de parc national ou de parc naturel régional à proximité du projet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet photovoltaïque au sol n'engendre pas de nuisances sonores supplémentaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé au sein de la zone tampon du bien Unesco du Mont Saint Michel. Aucun monuments historiques à moins de 3 km de la zone d'étude. Aucun site patrimonial remarquables à moins de 10 km de la zone d'étude.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles concernées par le projet font l'objet en partie d'une suspicion de zones humides selon l'inventaire départemental des zones humides. Les zones concernées ont été évitées et le projet s'implante en dehors des zones humides.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRN ou PPRT prescrit ou applicable sur la commune de St-Ovin.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous n'avons pas l'information précise mais nous pensons que le projet ne s'implante pas au sein d'un périmètre de protection d'un captage d'eaux potables.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit le plus proche à 8,5 km à l'ouest du projet : "Jardin de l'Evêché, à Avranches"
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Natura 2000 les plus proches : Natura 2000 ZSC "Vallée de la Sée" à 3,5km du projet Natura 2000 ZPS et ZSC "Baie du Mont St Michel" à 8,5 km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site classé les plus proches : "Jardin des plantes d'Avranches" à 8,5 km du projet "Baie du Mont Saint-Michel" à 8,8 km du projet.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu en phase de construction ou en phase d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ni modification des masses d'eau souterraines n'est prévue. Le projet de parc solaire ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux. Les panneaux seront espacés entre eux de 2 cm permettant aux eaux pluviales de continuer à s'infiltrer naturellement dans les sols des parcelles.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls travaux de décaissement concernent le poste de livraison, le local et la tranchée de passage des câbles.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun matériaux ne seront extraits du site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de production d'énergie renouvelable à partir de panneaux photovoltaïques au sol est une activité à très faible impact environnemental. Hors mis durant la phase chantier, les perturbations et dégradations de la biodiversité sont minimales voire inexistantes. Les suspicions de zones humides sont évitées. Des passages petites faunes terrestres sont installées dans la clôture.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'implante sur aucun zonage environnementaux réglementaires. Nous estimons que les incidences sont minimales.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle n'est plus déclarée à la PAC depuis au moins 2016. Elle n'est pas rattachée à une exploitation agricole. Depuis plusieurs années, les parcelles sont pâturées par un troupeau d'ovin. Le projet photovoltaïque ne viendra pas engendrer une consommation d'espaces agricoles dans la mesure où il ne vient pas changer l'utilisation de la parcelle.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des servitudes d'utilités publiques Pas de PPRt sur la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque de retrait gonflement des argiles faible. Pas de risques de mouvements de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux qui durera environ 4 mois générera des déplacements ponctuels d'engins de chantier pour la réalisation des tranchées d'adductions, des chemins d'accès, des fondations et des livraisons de matériaux pour l'assemblage des structures et des panneaux photovoltaïques
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase chantier, des émissions sonores typiques des chantiers de BTP seront présentes. En dehors de cette phase, les sources de bruits sont non significatives.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La faible surface du projet, la hauteur maximale ne dépassant pas 3 mètres et la présence d'une haie d'arbres sur quasiment tout le pourtour du projet permettent de rendre l'impact visuel du projet faible sur les vues lointaines et proches. L'éloignement du projet vis-à-vis du Mont Saint Michel rend peu probable une covisibilité vis à vis du monument emblématique de la région.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol est conservé. Le propriétaire ne procédant pas à de fauches mécaniques, il fait seulement pâturer le troupeau d'ovin sur les parcelles.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Aucun arbres abbatu.

Mise en place de passages à petites faunes terrestre dans la clôture. Entretien des passages en phase exploitation.

Mesures de préventions des risques de pollution accidentelles du sol et de l'eau. Formation des équipes de travaux aux enjeux environnementaux, gestion des véhicules, stockage des produits et bac de rétention sous le poste de livraison.

Aucune nuisance sonores supplémentaires.

Chantier réduit à l'emprise strictement nécessaire.

Chantier réalisé en dehors de la période de reproduction des oiseaux entre octobre et mars.

Démantèlement de l'ensemble des installations et une remise en état du site à la fin de la durée d'exploitation prévue sur 30 ans.

Si nécessaire, plantations supplémentaires de haies des mêmes essences qu'actuellement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale. Il ne vient pas impacter l'environnement de façon défavorable.

L'impact visuel sera travaillé de façon à le réduire au minimum. On peut noter également la réduction des émissions de CO2 par une production d'énergies renouvelables.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan des contraintes environnementales.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Ovin

le, 30/01/2023

Signature

